

**Les déterminants du choix de l'emploi informel dans un marché du travail
segmenté dans les pays en développement : cas du Cameroun**

Par

Kede Ndouna Faustine

PhD Student, Dschang School of Economics
Microeconomic Center of Applied Economy (REMA)
E-mail: faustine.kede@univ-dschang.org
Tel: 237 677579709/237693159460;

Tsafack Nanfosso Roger

Professeur titulaire des Universités,
Recteur de l'université de Dschang,
Directeur du REMA.
Email : infos@tsafack-nanfosso.com
Tel : (237) 677 580 278

et

Jean Aristide BILOA ESSIMI

LAREM-CEREG, Faculté des Sciences Economiques et Gestion(FSEG)
Université de Yaoundé II-Soa
BP: 5344 Yaoundé-Cameroun/Phone: +237 671535858
E-mail: essaristid@yahoo.fr

Résumé

L'objectif de cet article est d'étudier les déterminants de l'informalité des emplois et ses effets sur la distribution des revenus au Cameroun. De manière spécifique, il s'agit trouver les déterminants du choix du type d'emploi en tenant compte de la segmentation et des barrières à l'entrée dans le secteur formel d'une part et, d'analyser les conséquences que pourraient avoir la mobilité sur le revenu des travailleurs les différentiels salariaux d'autre part. Grace à l'enquête sur auprès des Ménages (ECAM 4), menée au Cameroun, en 2015 par l'INS, l'approche méthodologique s'appuie principalement sur la construction et l'estimation d'un modèle d'auto-sélection pour l'identification des déterminants et un modèle de différenciation salariale pour la mesure des différents effets. L'étude montre que tout d'abord, l'emploi informel est un choix volontaire lorsqu'il est basé sur les caractéristiques du travailleur (âge, niveau d'éducation, sexe, expérience et du statut matrimonial), ensuite, il est considéré comme involontaire lorsqu'il est contraint par l'existence de barrières à l'entrée sur le marché du travail (affiliation à la CNPS, l'obligation syndicale, et de contrat). Enfin, ces facteurs concourent à accroître le différentiel salarial entre les emplois formels et les emplois informels. Ces résultats conduisent à des recommandations de politiques économiques visant à limiter les barrières à l'entrée sur le marché du travail.

Mots clés : inégalité de revenue, marché du travail, segmentation, emploi informel, différentiels salariaux.

JEL : J3, J21, 017.

I. Introduction

L'amplification du chômage et des emplois informels issus de la crise des années 1980 a profondément transformé la composition du marché du travail dans les pays en développement qui est à présent considéré comme un marché dual dans lequel coexistent un secteur informel croissant et un secteur formel quasi inexistant (Cogneau, 2001). Le secteur informel étant celui qui emploie le plus grand nombre d'actifs (90% au Cameroun), encourager la formalisation des emplois est aujourd'hui présenté comme un des principaux enjeux de la transformation du marché du travail dans les pays en développement, et au Cameroun en particulier (BIT, 2016). Cette transformation passe par une plus grande flexibilité du marché du travail. Une flexibilité qui devrait s'appuyer sur des réformes d'envergure notamment l'amélioration de la qualité des emplois à travers la réduction des barrières à l'entrée sur le marché du travail (Bertranou, et al., 2014)

En effet, la qualité des emplois détermine la productivité et la croissance économique qui peut être atteinte grâce à une meilleure gestion du marché du travail. L'existence des emplois informels est principalement vu comme étant dû à la présence d'une réglementation stricte sur le marché du travail dans les pays en développement. Cette réglementation qui protège les travailleurs contre les risques liés au travail accroît pourtant la taille du secteur informel et les inégalités sur le marché du travail (en offrant des indemnités de licenciement, une sécurité au travail, congés, avantages sociaux, et prestations de chômage). De plus, les emplois formels offrent des avantages non salariaux qui n'existent pas dans les emplois informels même si ces derniers sont plus accessibles, plus flexibles et moins contraignants. Un autre effet déplorable dans les emplois informels est celui de la faiblesse des revenus issus de ces activités. Ces revenus limités créent des inégalités de revenu entre les individus, en particulier avec ceux du secteur formel. Afin de mettre en place des politiques efficaces visant à réduire l'emploi informel et les inégalités de revenus liés à ce type d'emploi, il est important de comprendre les caractéristiques de chaque marché du travail afin d'en tenir compte dans l'analyse des facteurs explicatifs de la prédominance des emplois informels.

Sur le plan empirique, la méthode de sélection du type d'emploi a fait l'objet de plusieurs études de la part des chercheurs et a permis d'aboutir à des résultats contradictoires. En effet, tandis que certains se concentrent sur le choix du secteur d'activité en le considérant comme volontaire ou involontaire, aboutissant finalement à un consensus sur l'existence de marchés mixtes, d'autres s'attardent à analyser l'effet de la segmentation sur les écarts de revenus (Pratap et Quintín, 2006 ; Arias et Khamis, 2008 ; Günther et Launov, 2012 ; Alcaraz et al., 2015). D'une part, l'analyse des facteurs explicatifs de l'existence des emplois informels se base sur deux axes principaux de recherches.

Le premier axe consiste à supposer que l'existence de barrières à l'entrée sont des obstacles qui empêchent les individus d'accéder à des emplois formels, dans ce cas, ces travailleurs sont considérés comme involontaires. Ces obstacles sont notamment dus aux barrières à l'entrée et aux rigidités (les syndicats et coopératives, politiques de salaire minimum, les systèmes de sécurité sociale et d'impôts sur le revenu) présents sur le marché du travail. Plus particulièrement Günther et Launov (2012), trouvent que 45% des travailleurs informels sont involontaires.

Le deuxième axe considère l'emploi informel comme volontaire et donc choisit par les travailleurs eux-mêmes (Huber et Rahinov, (2017). Les raisons de ce choix peuvent être liées aux caractéristiques socioéconomiques des travailleurs, ou aux avantages non financiers (le niveau de revenu élevé, le non-paiement des impôts, la flexibilité des horaires de travail, la mobilité, l'indépendance de l'emploi, ou la capacité entrepreneuriale) qu'ils tirent de ces emplois (Maloney, 2004 ; Arias et Khamis, 2008). Cependant, certains travaux présentent l'existence de ces deux types d'emplois informels dans un même marché comme étant plus qu'évidente notamment dans les pays en développement (Gunther et Launov, 2012 ; Alcaraz et al., 2015).

D'autres part, l'analyse des déterminants de l'emploi informel consiste à prendre en compte la double structure typique du marché du travail dans les pays en développement (formel vs informel), (Lewis, 1954, Harris et Todaro, 1970 ; Mbaye, 2014). Le problème de la segmentation est étudié dans les travaux empiriques sous plusieurs angles, celui du revenu ou de la mobilité qui sont les principaux facteurs pouvant réduire les inégalités sur le marché du travail (Ulyssea, 2010). En effet, le fait que certains individus préfèrent les emplois informels aux emplois formels crée un gap entre les revenus issus des emplois formels et informels qui à leur tour génèrent à des inégalités sur le marché du travail (Lagarde, Maurin et Torelli, 1996 ; Chen, 2007 ; Fomba 2012).

La présence de ces inégalités conduit la plupart des acteurs du secteur informel à vouloir migrer vers le secteur formel, mais les obstacles présents sur le marché du travail les en empêchent et lorsque ce ne sont pas les obstacles, ce sont les avantages que tirent les travailleurs dans ce secteur qui les poussent à rester. Plusieurs travaux montrent ainsi que le différentiel de revenu entre les emplois formels et informels s'expliquent par la différence de caractéristiques entre les individus de même qualifications (Pratap et Quintín, 2006). En ce sens, la réduction des obstacles à l'accès aux emplois formels et la mobilité de l'emploi informel vers l'emploi formel devrait faciliter la réduction des inégalités de revenus dans les emplois.

Face à une réglementation institutionnelle stricte et aux insuffisances de travail décent dans l'économie informelle, le principal défi pour le développement économique est de mettre en place des politiques efficaces visant à diminuer la croissance des emplois informels et à améliorer les

revenus issus de ces emplois. S'il est donc vrai que de nombreux travaux ont permis de mettre en évidence un consensus sur l'existence de marchés mixtes dans la problématique du choix du type d'emplois, aucune recherche n'a jusqu'à présent pu faire ressortir les trajectoires migratoires qui conduisent à la transition des emplois entre ces deux secteurs.

En conséquence, l'objectif de ce travail est d'analyser les déterminants du choix d'occupation dans un marché du travail segmenté et ses effets sur la distribution des revenus entre les emplois formels et informels. De façon spécifique, il s'agit d'évaluer le choix de l'emploi dans un marché du travail segmenté en tenant compte des barrières à l'entrée dans le secteur formel et des avantages non financiers dans le secteur informel d'une part. D'autre part, d'analyser les différentiels salariaux en explorant les sous catégories qui peuvent exister dans un marché du travail segmenté (employé salarié formel, employé salarié informel et employé non salarié informel, employeur informel, aides familiaux et travailleur indépendant).

Dans cette optique, ce travail est une prolongation des travaux de Huber et et Rahimov, (2017) et Alcaraz et al., (2015) qui sont une continuité de Gunther et Launov, (2012) ; qui proposent un modèle empirique simple d'auto-sélection du secteur d'activité, dans lequel ils introduisent des barrières à l'entrée dans le secteur formel, ce qui leur permet de déterminer si les travailleurs choisissent de façon volontaire ou non l'emploi informel. Cependant, ces deux modèles ne tiennent pas compte non seulement de la mobilité sur le marché du travail, qui pourrait être un second choix surtout pour les travailleurs informels involontaires qui pourraient avoir envie de changer d'emploi et donc de migrer vers le secteur formel compte tenu de la segmentation. Mais ces travaux ne déterminent non plus le type d'emploi informel volontaire ou involontaire compte tenu de l'hétérogénéité des emplois informels (Guimkeu et al., 2017 ; Nordman et al., 2017).

En effet, le secteur informel étant considéré comme un tremplin ou une transition vers des emplois formels mieux rémunérés, il est évident qu'un individu qui travaille dans le secteur informel de façon involontaire ou même volontaire et qui a la possibilité d'accéder à un emploi formel avec de nombreux avantages, n'hésitera pas à sélectionner l'emploi dans lequel il a le plus d'utilité (Salem et Bensidoun, 2011).

Par ailleurs, le modèle prend en compte les obstacles à l'accès aux emplois formels comme principale contrainte du marché du travail alors qu'il existe d'autres obstacles qui peuvent empêcher l'accès à ces emplois. Le premier étant la préférence pour des emplois informels à cause des avantages non financiers ou des compensations qu'apportent ces emplois (Maloney, 2004 ; Arias et Khamis, 2008). La seconde raison étant les avantages financiers notamment, le niveau de revenu, le non-paiement des impôts et des cotisations sociales, ce qui fait l'objet du présent travail.

Le reste de l'article est organisé comme suit. La section 2 met en exergue un ensemble de travaux effectué sur la thématique. La section 3 présente les caractéristiques du marché du travail au Cameroun. Dans la section 4, nous construisons un modèle de choix du type d'emploi en tenant compte des barrières à l'entrée dans le secteur formel et les avantages non financiers et financiers dans le secteur informel. La section 5 présente les résultats des estimations empiriques et les recommandations de politique économique.

II. Revue de la littérature empirique sur la relation entre la segmentation du marché du travail et le choix du type d'emploi informel

De façon générale, la relation entre le choix d'occupation et le marché du travail dépend de la structure unitaire ou segmenté du marché du travail. Dans les pays en développement, le marché du travail est en général considéré comme étant segmenté. Par conséquent, le choix du type d'emploi obéit à des considérations d'ordre individuelles ou d'avantages comparatifs. Sur le plan individuel, elle fait appel à la théorie du choix volontaire du secteur d'activité alors que sur le plan économique, ce choix obéit à des considérations d'ordre économique tel que le niveau de revenu, les avantages comparatifs et les obstacles sur le marché du travail.

Les fondements de la théorie de la segmentation ou du marché du travail dual sont issus des analyses classiques du marché du travail qui remettent en cause la théorie néoclassique de l'unicité ou de l'homogénéité du marché du travail en concurrence pure et parfaite (Mincer, 1974 et Becker 1964). En effet, cette théorie est une réponse à l'existence des inégalités sur le marché du travail. Ces inégalités existent en termes de salaires, de stabilité de l'emploi, de promotions, de formation et de conditions de travail différentes inexplicables par les théories du marché de travail unique ou intégré (Dickens et Lang, 1985 ; Piore, 1972 ; Harrison, 1972 ; Averitt, 1968).

La théorie de la segmentation suppose que les emplois sur le marché du travail sont partagés entre deux secteurs, un secteur primaire qui peut générer des salaires d'efficiences (efficiency theory) et un secteur secondaire considéré comme étant concurrentiel et dans lequel les salaires sont déterminés par le marché (théorie des insiders/outsiders). Tandis que le secteur primaire est réputé pour ses emplois stables et bien rémunéré basés sur de « bon » contrats de travaux (CDI et CDD, équivalents), le secteur secondaire pour sa part est caractérisé par des emplois précaires, indécents et à faibles revenus qui ne demandent qu'à être régulés.

L'examen de la littérature théorique montre cependant que la théorie de la segmentation du marché du travail varie en fonction de la définition du segment étudié par les auteurs. En effet, la segmentation peut à la fois être basée sur les caractéristiques de l'entreprise et de la main d'œuvre qu'elles utilisent (segment primaire et secondaire) ou sur la structure du marché du travail retenue (secteur formel et informel). Ainsi, il n'existe pas de segmentation unique du marché du travail, en

ce qui concerne les pays en développement, la plupart des études empiriques se basent sur la dimension sectorielle pour caractériser la segmentation.

Dans les pays en développement, la segmentation du marché du travail a toujours été associée avec la structure formelle vs informelle du marché du travail. Le secteur informel étant considéré comme le premier pas que font les individus vers des emplois plus protégés (Bluestone, 1970 ; Salem et Bensidoun, 2011). Ce qui signifie que ces études traitent les emplois du secteur informel comme des emplois transitoires qui feront l'objet d'une mobilité antérieure vers des emplois formels mieux rémunérés et protégés. Pour comprendre la segmentation ainsi faite dans ce marché du travail, il faut revenir aux analyses fondamentales du choix du type d'emplois qui précède la question des mobilités sur le marché du travail.

En effet, les analyses fondamentales du choix du type d'emploi sont basées sur deux approches différentes du marché du travail contradictoire mais complémentaire. Dans cette optique, le premier axe de recherche menée par Lewis, (1972), Harris et Todaro, (1970) et Rauch, (1991) a consisté à examiner le choix de ce type d'emploi comme étant involontaire face à un marché du travail segmenté et principalement limité par des barrières à l'entrée dans le secteur formel. Ces barrières sont considérées comme le principal obstacle qui empêche les individus d'avoir accès à des emplois formels. Elles peuvent être dues aux obstacles réglementaires et institutionnels émis par le gouvernement dans le cadre des politiques d'emplois visant à réguler le marché du travail dans les pays en développement (Bargain et Kwenda, 2011). Ces politiques ont trait aux politiques de salaires minimum, d'appartenance à un syndicat ou une coopérative, d'affiliation au système de sécurité sociale, et de paiement des taxes et cotisations sociales.

L'hypothèse derrière cette approche est que les individus préfèrent les emplois formels qui ont des salaires élevés aux emplois informels moins rémunérés sauf s'ils ont d'autres considérations autres que financières (Adam Smith 1776). Pour Ben Salem et Bensidoun, (2011) l'emploi informel est plus que subi dans le marché du travail Turc. Alcaraz et al., (2015) montrent dans ce sens que le choix involontaire de l'emploi informel dépend notamment de l'existence des barrières à l'entrée dans le secteur formel. Leurs travaux concluent que l'existence de barrières à l'entrée sur le marché du travail au Mexique réduit entre 10 et 20 % le nombre de travailleurs informels qui ont une préférence pour les emplois formels. Ulyssea, (2010) conclut notamment que la réduction des coûts à l'entrée dans le secteur formel réduit significativement la taille du secteur informel et renforce la performance du marché du travail, certes, l'accroissement des barrières à l'entrée réduit l'informalité, mais accroît le chômage et les inégalités sur le marché du travail. Cependant, Nordman et al., (2016) rejettent « l'idée que la législation du salaire minimum constitue la principale cause de

rationnement des emplois dans les pays en développement ». Ce qui suggère un choix volontaire des activités informel.

Toutefois, les barrières à l'entrée ne sont pas les seuls obstacles qui peuvent empêcher les individus d'accéder à des emplois formels décentes. C'est dans cette mesure que le deuxième axe de recherche conduit aux analyses des avantages comparatifs. En effet, la théorie des avantages comparatifs a très vite permis aux chercheurs de remettre en cause l'idée d'un marché du travail contraint pour expliquer l'existence des emplois informels par un choix volontaire de ce type d'activités, notamment à cause des avantages non financiers liés à ces emplois (Maloney, 2004 ; Arias et Khamis, 2008). Pour Huber et Rahimov, (2017), le choix volontaire de l'informalité dépend des avantages que les individus tirent en restant dans le secteur informel. Par exemple, les femmes mariées auront une préférence pour ce type d'activités en raison de la flexibilité dans les heures de travail, la mobilité, l'indépendance de l'emploi ou la capacité entrepreneuriale.

De ce fait, certains travailleurs choisiront de façon volontaire des emplois informels même lorsqu'ils ont la possibilité d'accéder à des emplois formels grâce à leurs qualifications, leurs revenus ou leur situation familiale. Arias et Khamis, (2008) constatent de la sorte qu'en réalité, il n'existe aucune différence significative entre les gains des travailleurs salariés dans le secteur formel et les travailleurs indépendants dans le secteur informel, mais que la principale différence se trouve avec les revenus des travailleurs salariés dans le secteur informel.

Par ailleurs, l'auto-sélection dans le secteur informel se fait notamment sur la base des caractéristiques individuelles tel que le niveau d'éducation, (Duval et Smith, 2011 ; Alcaraz et al., 2015). Précisément, Alcaraz et al., (2015), indique que les individus ayant un faible niveau d'éducation ou de formation auront tendance à préférer des emplois informels de façon volontaire par rapport aux individus qui ont un niveau d'éducation plus élevé.

Les raisons qui ont été avancées pour expliquer ce choix sont nombreuses, notamment le non-paiement des impôts et taxes, la flexibilité dans les heures de travail, la mobilité dans la profession, la satisfaction dans l'emploi, l'entrepreneuriat, et l'autonomie. Aussi, Broze et al., (2000) corroborent-ils l'importance des variables familiales dans la position sur le marché du travail en montrant que, l'appartenance à l'un ou l'autre de ces segments dépend de la même façon dans les deux pays, de l'éducation, de l'âge, du sexe et également de variables familiales telles que le nombre d'enfants et la position dans la famille.

Enfin, le consensus se fait autour de l'hypothèse de l'existence d'un marché du travail mixte regroupant à la fois des emplois informels volontaire et involontaire en particulier dans les pays en développement. Ce point de vue est testé dans les travaux empiriques récents d'Alcaraz et al.,

(2015), qui sont une prolongation de Günther et Launov (2012). Cependant, ces travaux peuvent être contestés par les travaux d'Arias et Khamis, (2008).

La principale limite attribuée à ces études est l'absence de lien entre ces deux secteurs (Doeringer et Piore, 1971). C'est l'absence de lien entre ces différents secteurs qui explique la différence de revenus entre le secteur formel et informel. Cette limite va conduire certains chercheurs à élaborer une théorie de la transition ou de la mobilité entre le secteur primaire (formel) en passant par le secteur secondaire (informel) dans le but d'améliorer les conditions de travail et les inégalités de revenus (Lagarde et al.,1996 ; Radencho, 2014). Le débat de l'influence de la mobilité sur l'amélioration des inégalités présentes sur le marché du travail est principalement centré autour de l'hypothèse selon laquelle, la mobilité professionnelle réduit les inégalités salariales. En effet, la mobilité professionnelle est considérée comme étant l'une des solutions pour augmenter la productivité des travailleurs. Mais cette mobilité doit également être volontaire et non subie (Radencho, 2014).

En effet, la théorie de la segmentation a pu expliquer la transition entre les emplois formels et informels grâce à la théorie de la mobilité. La théorie de la mobilité sur le marché du travail distingue les mobilités internes des mobilités externes. Les mobilités internes sont définies comme la politique de gestion des emplois ou des postes sur le marché primaire stable et rémunérateur tandis que les mobilités externes concernent essentiellement les transitions sectorielles ou géographiques (celle qui nous intéresse ici) en vue de l'amélioration de la situation d'emploi (Doeringer et Piore, 1971). Elles se recentrent autour de l'hypothèse selon laquelle il existe une faible mobilité des salariés dans le marché primaire contrairement au marché secondaire plus flexible mais avec des faibles possibilités de carrière. Ainsi, les trajectoires sur le marché interne ont trait aux possibilités de promotions due aux formations professionnelles offertes par l'entreprise et donc bénéficient les employés, contrairement au marché secondaire ou les mobilités externes quant à elles sont très limitées ou quasi inexistantes (Zajdela, 1990).

En effet, le marché du travail dans les pays en développement se caractérise principalement par la segmentation formelle vs informelle qui explique la situation de chômage ou de sous-emplois et les inégalités de revenus intra et inter sectorielle particulièrement importantes de ces pays. Plusieurs travaux empiriques (Salem et Bensidoun, 2011 ; Radencho, 2014 ; Gimkeu et al., 2017), montrent en ce sens, que la dégradation du marché du travail a favorisée la création d'emplois informels beaucoup plus précaires (avec une absence de contrats de travaux, de couverture sociale, de sécurité, d'assurance santé, maladie ou congé, etc.) et moins rémunérateurs (faible revenus risqué). De ce fait, grâce à la profusion des emplois informels dans les pays en développement, le nombre d'étude qui tentent d'expliquer cette situation s'est également considérablement accru ses dernières années.

La question des inégalités salariales est directement reliée à celles de la différence de revenus entre les individus. En effet, dans le prolongement des travaux empiriques sur le marché du travail, il est couramment admis que les revenus issus des emplois formels sont plus élevés que ceux issues des emplois informels, ce qui conduit à des inégalités de revenu, avec des revenus très faibles issues des emplois informels (Bargain, et Kwenda, 2011 ; Xue et al., 2014). En effet, de manière théorique, même si les employés du secteur informels ont des avantages en termes de flexibilité des heures de travaux, d'hétérogénéités des emplois, et des avantages non quantifiables tels que la satisfaction dans l'emploi, l'entrepreneuriat, etc., ces emplois restent très peu productifs. Des évidences empiriques sont apportés par Bargain, et Kwenda, (2011) dans les pays développés tel que le Brésil dans les pays en transition comme dans les pays en développement (Afrique du Sud). Les individus font donc des arbitrages par rapport aux avantages compensatoires qu'ils auront dans un emploi ou dans l'autre pour déterminer quel type d'emploi il finira par occuper.

La plupart des travaux empiriques sur la segmentation du marché du travail parlent d'un gap entre les revenus du travail formel et informel qui augmentent les inégalités entre les individus (Badaoui et al., 2007 ; Chen et al., 2007 ; Rand et Torm, 2009 ; Fomba, 20012 ; Bargain et Kwenda, 2011 ; Xue, et al., 2014). Pour Badaoui et al., (2007) cet écart est globalement estimé à 18% lorsqu'on ne prend pas en compte les caractéristiques non observables des employés, alors que pour Rand et Torm, (2009), cet écart se trouve entre 10 et 20% dans les pays Asiatiques. Pour ce dernier, cette pénalité dans le revenu des emplois informels est estimée globalement à 18% en Afrique du Sud. Fomba, (20012) analysant la segmentation du marché du travail au Cameroun, observe que les différentiels salariaux entre les employés d'une même entreprise peuvent s'expliquer par la différenciation des contrats de travail (écrit ou verbal, CDI et CDD), mais aussi par la différence de caractéristiques entre les employés du marché primaire et secondaire. Chen et al., (2007) examinant les déterminants des différentiels salariaux entre les hommes et les femmes sur le marché du travail urbain en Chine grâce à la décomposition d'Oaxaca et Blinder. Xue, et al., (2014) montre que la croissance des emplois informels a un effet sur la distribution du revenu entre les emplois formels et informels. Soit un différentiel de 67% pour un accroissement de l'ensemble des inégalités de revenus d'environ 50% entre 2005 et 2010 en Chine.

L'une des principales limites évoquées par ces travaux est l'utilisation de la maximisation du revenu comme variable explicative de l'écart salarial, alors que la plupart des travailleurs du secteur informel ne disposent pas d'un salaire, mais d'autres formes de revenus qui peuvent soit être issues de leurs activités, soit des transferts. Rand et Torm, (2009) soulignent d'ailleurs dans ce sens que lorsque l'utilité des travailleurs est maximisée, il n'existe pratiquement plus aucune différence entre les différents types d'emplois. Bargain et Kwenda, (2011) soulignent d'ailleurs que les écarts de revenus

ne sont pas aussi énormes que ceux proposés dans la littérature théorique, mais qu'en particulier, ce sont les travailleurs indépendants qui créent un plus grand écart.

En définitive, les études sur le marché du travail ont largement contribué à la détermination des facteurs explicatifs des emplois informels, cependant, les résultats varient selon que l'on considère sa structure segmenté ou unitaire. Pour certains auteurs, ce choix est volontaire tandis qu'il est involontaire lorsqu'il existe des barrières à l'entrée dans le secteur formel pour d'autres, avec une probabilité pour que ces deux formes d'emplois informels puissent exister dans certains pays en développement. Pourtant, malgré ce consensus, il existe très peu d'études qui ont pris en considération les barrières à l'entrée dans le secteur formel et des avantages financiers et non financiers dans le secteur informel, sur la sélection du type d'emploi et la distribution du revenu entre les emplois formels et informels, ce sur quoi se focalise cette étude.

III. Caractéristiques du marché du travail au Cameroun et segmentation

De façon générale, la définition de l'emploi ou du travailleur de l'« économie informelle » a été proposée en 2003, par la 17^e Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (ICLS). Elle stipule que : *« est considéré comme travailleur de l'économie informelle, tout travailleurs ayant au moins l'une des caractéristiques suivantes : (i) les travailleurs à leur compte (indépendants sans employés) dans leur propre entreprise du secteur informel; (ii) les employeurs (indépendants avec des employés) dans leur propre entreprise du secteur informel; (iii) les travailleurs familiaux contribuant, quel que soit le type d'entreprise; (iv) Membres de coopératives informelles de producteurs (non établies en tant qu'entités juridiques); (v) les employés occupant un emploi informel tel que défini par la relation de travail (selon la loi ou en pratique, emplois non soumis au droit national du travail, à l'imposition sur le revenu, à la protection sociale ou ne donnant pas droit à des prestations d'assurance-emploi, congés annuels ou de maladie payés, etc.; (vi) les travailleurs à leur compte engagés dans la production de biens exclusivement destinés à une utilisation finale par leur ménage ».*

Dans cette optique, la définition retenue de l'informalité dans cette étude est basée sur le respect de la réglementation en vigueur sur le marché du travail. Le marché du travail dans le pays est marqué par un taux d'emploi informel élevé soit 90,5 % de l'emploi au Cameroun en 2010 d'après l'INS (2012). Il est également hétérogène en termes d'occupations et de revenus (Nguimkeu, 2014). Ce chapitre analyse donc la segmentation du marché du travail et la différence de revenus entre les travailleurs formels et informels tout en tenant compte de cette hétérogénéité.

La population occupée dans le secteur informel comprend toutes les personnes exerçant un emploi, pendant la période de référence dans au moins une unité du secteur informel indépendamment de la situation dans la profession (indépendant, employeurs, salariés du secteur informel, travailleurs familiaux, membre de coopérative informelle, producteur du secteur informel) et de l'exercice principal ou secondaire de cette activité.

Différents types d'emplois sont décrits et mesurés : travailleurs indépendants, employeurs du secteur informel, employés du secteur informel salariés, employés non-salariés, travailleurs familiaux, membre d'une coopérative ou association de producteurs. Le phénomène de segmentation est ensuite analysé en tenant compte des facteurs tels que la mobilité de l'emploi et sur la base des écarts de revenus dans différents segments d'emploi et sous-segments. En exploitant l'hétérogénéité des emplois dans le secteur informel, l'on met tout d'abord en évidence les différences de distribution dans les emplois informels, ensuite on souligne la différence de revenus entre les emplois informels et les emplois formels. Les travailleurs indépendants étant surreprésentés avec des revenus substantiellement plus faibles.

➤ Structure de l'emploi au Cameroun

La source de données la plus récente qui recense les informations les plus utiles sur le marché du travail au Cameroun est la quatrième Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (ECAM 4) réalisé en 2014 par l'INS. Ces données permettent d'évaluer le type d'emploi et le secteur d'activité des travailleurs (cf. tableau 19). Ainsi, il ressort qu'il existe des différences dans les distributions d'emplois, ce qui amplifie significativement l'hétérogénéité. Cette hétérogénéité se traduit par l'existence de plusieurs catégories d'emplois (cadres, employés qualifiés, manœuvres, patrons, travailleurs indépendants et aides familiaux), qui sont représentés de façon assez disparate. En effet, il existe plus de travailleurs indépendants (60,68%), que travailleurs qualifiés (13,18%) ou dans une autre catégorie d'emploi. Par ailleurs, il existe une grande part des travailleurs familiaux (12,39%) et moins de patrons (3,54%), traduisant ainsi l'existence d'une catégorie de travailleurs non rémunérés qui peut être fortement tributaire du secteur d'activité. Ce qui conduit au tableau 2 à évaluer le type d'emplois en fonction du secteur d'activité.

Tableau 1 : Types d'emplois

Types d'emplois	Fréquence	Pourcentage
Cadre	710	4,25
Employé qualifié	2 203	13,8
Manœuvre	996	5,96
Patron	591	3,54
Travailleur pour propre compte (<i>Travailleur indépendant</i>)	10 141	60,68
Aide Familiale/Apprenti (<i>travailleurs familiaux</i>)	2 071	12,39
Ensemble	16 712	100

Source : Auteur à partir des données ECAM 4

➤ Structure de l'emploi par secteur d'activité

Les analyses effectuées sur cet échantillon montrent que la structure des emplois change selon que l'on s'intéresse au secteur d'activité. En effet, il existe plus d'emplois informels (86,32%) que d'emploi formel (13,86%) au Cameroun. Par ailleurs, il existe plus de travailleurs indépendants

appartenant au secteur informel (60,16%) que dans le secteur formel, de même que de patrons (3,31%) propriétaires d'une unité de production. De plus, la plupart des apprentis ou des membres d'associations ou de coopératives sont plus employés dans le secteur informel (11,68%) que dans le secteur formel (0,52%). Enfin, les travailleurs qualifiés et les cadres sont plus présents dans le secteur formel (7,13% et 3,78% respectivement), ce qui renforce l'hypothèse de l'existence des catégories d'emplois mieux rémunérées dans les emplois formels que dans les emplois informels. Par contre, les sous catégories de travailleurs tels que, les manœuvres sont les plus représentés dans le secteur informel que dans le secteur formel (4,65% contre 1,31%).

Tableau 2 : Catégorie socio-professionnelle en fonction du statut de l'emploi

Type d'emplois	Emploi Formel (%)	Emploi Informel (%)	Ensemble (%)
Cadre	3,78	0,47	4,25
Employé Qualifié	7,13	6,06	13,18
Manœuvre	1,31	4,65	5,96
Patron	0,23	3,31	3,54
Travailleur pour propre compte/Travailleur indépendant	0,52	60,16	60,68
Aide familial/Apprenti	0,71	11,68	12,39
Ensemble	13,86	86,32	100

Source : Auteur à partir des données ECAM 4

➤ **Marché du travail institutions et protection de l'emploi**

Le choix du secteur de l'emploi dépend des considérations extra-sectorielles. La sélection du type d'activité économique est aussi une question d'ordre institutionnel. La segmentation entre les secteurs formel et informel au Cameroun se traduit à travers la présence d'une législation stricte du marché du travail telle que la politique du salaire minimum, le fait d'avoir un contrat de travail (30%), l'inscription obligatoire à la sécurité sociale (35,20%), le droit aux congés (37,26%) et autres avantages prévus par le code du travail, la liberté de syndiquer (14,98%).

Les réglementations sur le marché du travail (ou les barrières à l'entrée) confirment l'existence d'une politique de régulation du marché du travail (stricte) qui limitent l'accès aux emplois formels. Ces politiques peuvent être considérées comme autant d'obstacles qui poussent les individus à préférer un certain type d'emplois (cf. tableau 3). Le tableau 21 fait ressortir que, les politiques de régulation du marché du travail favorisent l'accès aux emplois informels par rapport aux emplois formels. En effet, moins d'un individu a un Accord Verbal à durée indéterminée dans le secteur informel, par contre, la grande majorité de travailleurs ne disposent même pas d'un contrat (8,01%), et se sentent encore moins concernés (68,72%). En effet, la plupart passent des accords verbaux (ADI+ADD = 6,73%). Ainsi, ces analyses statistiques confirment l'existence d'emplois moins protégés dans le secteur informel par rapport au secteur formel.

Par ailleurs, près du tiers des travailleurs ayant accès à la sécurité sociale et/ou d'assurance maladie appartiennent au secteur formel (29,31%). De plus, les travailleurs appartenant au secteur formel sont ceux qui sont le plus susceptible d'être membre d'un syndicat (11,73%), que les travailleurs informels (3,24%). Ce qui confirme l'existence d'une législation dans le marché du travail qui limite l'accès aux emplois informels, et favorise la prolifération des emplois informels. Cependant, ces obstacles ne sont pas les seuls qui peuvent orienter le choix de l'emploi. C'est dans cette optique que l'on examine les caractéristiques des travailleurs.

Tableau 3 : Régulation du marché du travail et type d'emplois

Politiques de régulation du marché du travail	Emploi formel	Emplois informel	Ensemble (%)
Type de contrats de travaux			
CDI	8,09	2,02	10,11
CDD	1,80	0,95	2,75
Accord verbal à DI	1,54	5,15	6,69
Accord verbal à DD	0,41	1,48	1,89
Rien du tout	0,59	8,01	8,59
Non concerné	1,25	68,72	69,97
Prestation de sécurité sociale/assurance maladie (oui)	29,31	5,89	35,20
Droit à des congés maladies payé en cas d'accident (oui)	27,84	9,41	37,26
Autres avantages de travail			
Appartenance à un syndicat/membre d'une association d'employés (oui)	11,73	3,24	14,98

Source : Auteur à partir des données ECAM 4

➤ Autres caractéristiques des emplois

Le tableau suivant décrit les caractéristiques des travailleurs dans le marché du travail au Cameroun. La majorité des travailleurs étudiés ont un niveau primaire (34,83%) et appartiennent principalement au secteur informel (33,03%), de même qu'une grande majorité (20,34%) sont sans niveau ce qui peut être déterminant pour le choix du type d'emploi. En effet, tandis que les emplois formels sont occupés par des travailleurs ayant un niveau supérieur (4,88%), les travailleurs informels sont ceux qui ont des niveaux d'éducation les plus bas.

De plus, le statut matrimonial joue un rôle important dans le choix du secteur d'activité. En effet, il existe plus de travailleurs mariés (50%) dans le secteur informel que de travailleurs célibataires ou en union libre (30%). Ce qui rejoint l'hypothèse selon laquelle la préférence pour un secteur d'activité est fonction du statut matrimonial. Une femme ayant des enfants est plus susceptible de choisir un emploi informel (43,32%) qu'un emploi formel (4,45%). Enfin, il existe plus de travailleurs en milieu rural (47,39%) qu'en milieu urbain (38,93%).

Tableau 4 : Les caractéristiques des travailleurs au Cameroun en fonctions du secteur d'activité

Caractéristiques sociodémographiques	Statut dans la profession		
	Formel (%)	Informel (%)	Ensemble (%)
Education			
Non scolarisé	0,35	19,99	20,34
Primaire	1,80	33,03	34,83
Secondaire 1er Cycle	2,47	20,28	22,75
Secondaire 2 nd Cycle	4,16	9,70	13,87
Supérieur	4,88	3,33	8,22
Statut matrimonial			
Célibataire	4,09	23,21	27,30
Marié (e) Monogame	7,20	38,77	45,98
Marié (e) Polygame	0,60	9,01	9,61
Veuf/veuve	0,34	6,82	7,16
Divorcé (e)/séparé (e)	0,28	3,20	3,47
Union libre	1,16	5,32	6,48
Genre			
Homme	9,23	43,00	52,23
Femme	4,45	43,32	47,77
Milieu de Résidence			
Urbain	10,16	38,93	49,09
Rural	3,52	47,39	50,91
Secteur d'emploi			
Administration publique	6,00	-	6,00
Entreprise publique / Organisation Internationale	2,18	-	2,18
Entreprise privée	5,50	-	5,50
Entreprise Informelle non agricole	-	48,57	48,57
Entreprise informelle agricole	-	37,75	37,75

Source : Auteur à partir des données ECAM 4

IV. Analyse économétrique du choix du type d'emploi et de son effet sur le différentiel de revenu

IV.1. Modèle théorique du choix du secteur d'activité dans un marché du travail segmenté avec des obstacles à l'accès aux emplois formels

a. Modèle théorique

Ce modèle est basé sur la segmentation du marché du travail en deux secteurs, un secteur formel et un secteur informel. Dans ce travail, on intéresse spécifiquement au choix du secteur d'activité dans lequel l'individu souhaite exercer ce qui signifie qu'on occulte les questions liées à la décision de participation au marché du travail pour s'appesantir uniquement sur celle du choix du secteur d'activité. Ceci étant, le choix du secteur d'activité s'apparente à un modèle d'auto-sélection qui se situe dans le prolongement des travaux de Alcaraz et al., (2015) et la correction apportée par Huber

et et Rahimov, (2017), on admet donc ici que dans un marché du travail segmenté, le choix de l'emploi informel peut est volontaire ou involontaire selon les préférences des individus qui sont-elles même directement liées à leurs caractéristiques individuelles, sociodémographiques ou des obstacles présents sur le marché du travail tel que présenté dans la littérature empirique.

Soit un individu i qui au moment de son entrée sur le marché du travail a le choix de travailler dans le secteur formel, dans le secteur informel ou de rester au chômage, et soit U_{ji} , l'utilité qu'il tire en choisissant l'option j . j pouvant prendre la valeur 2, 1 ou 0 respectivement. L'individu i a la possibilité de choisir un emploi dans le secteur dans lequel il tire la plus grande utilité U_{ji} , en fonction de ses caractéristiques individuelles (l'éducation, l'expérience, le niveau de revenu souhaité, l'âge, le sexe, etc.) et de ses caractéristiques sociodémographiques (le statut dans le ménage, le nombre d'enfants). U_{ji} est constitué de deux parties. Une partie déterministe, dépendant des caractéristiques de l'individu et X_i et une partie aléatoire, u_{ji} qui dépend de ses caractéristiques sociodémographiques.

$$U_{ji} = X_i' \beta^j + u_{ji}$$

De plus, les individus peuvent avoir des préférences pour un secteur b_{ji} qui dépend des caractéristiques observables (Z_i) et non observables η_{ji} des travailleurs telles que la flexibilité des heures travaillées, la disponibilité des prestations de sécurité sociale, la préférence à payer pour ces services de sécurité sociale déduction du salaire du travailleur marché du travail, etc. En effet, le fait de travailler dans un secteur particulier est associé avec des avantages financiers et non financiers dépendant de sa préférence pour un secteur d'activité précis.

$$b_{ji} = Z_i' \gamma^j + \eta_{ji}$$

Le travailleur rationnel choisit l'option qui maximise son utilité si l'utilité qu'il en retire est supérieure à l'utilité procurée par l'autre option. Si y est la variable polytomique représentant l'option choisie (i.e. $y_i = 0$ si le travailleur i a choisi l'option 0, et $y_i = 1$ s'il a choisi l'option 1 et $y_i = 2$ si le travailleur choisit l'option 2), alors le travailleur rationnel, choisira le statut 1 si $U_{1i} + b_{1i} = y_{1i}^* > 0$; si $U_{2i} + b_{2i} = y_{2i}^* < 0$; il choisira le statut 2; et enfin si $U_{0i} - b_{0i} = y_{0i}^* = 0$, l'individu choisira l'option 0.

En posant $y_i^* = X_i' \beta + \varepsilon_i$, avec $\beta = \beta^1 - \beta^0$ et $\varepsilon_i = u_{1i} - u_{0i}$

$$y_i = \begin{cases} 1 & \text{si } y_i^* > 0 \\ 2 & \text{si } y_i^* < 0 \\ 0 & \text{si } y_i^* = 0 \end{cases}$$

Y^* est une quantité non observable, généralement appelée variable latente des caractéristiques individuelles, sociodémographiques des individus et des variables non observables.

b. Spécification empirique

Dans ce travail, on s'intéresse aux facteurs qui affectent le choix du type d'emploi en tenant compte des obstacles sur le marché du travail et des préférences pour le secteur informel ou des avantages dans le secteur informel. Plus précisément, on se demande si le fait qu'un individu ait des préférences pour un secteur ou qu'il y ait des obstacles à l'entrée dans un autre l'incitera à choisir un type d'emploi précis au lieu d'un autre. Supposons que les observations individuelles (y_i, x_i) sont identiquement et indépendamment distribuées et que les variables explicatives sont exogènes, la probabilité que l'individu i choisisse $y_i = 1$ peut-être dérivée de la variable latente comme suit.

$$P(y_i = 1|x_i) = P(y_i^* > 0) = P(-\varepsilon_i < X_i'\beta)$$

$$P(y_i = 1|x_i) = F(X_i'\beta)$$

Avec $F(\cdot)$ est la fonction de répartition de la loi de $-\varepsilon_i$.

Si u_1 et u_2 suivent une loi «extrême-value type I» (loi de Gumbel), $F(\cdot)$ devient une loi logistique et $P(y_i = 1|x_i)$ est estimé par un modèle logit. Un modèle assimilé à un modèle économique de choix discrets, dans lequel la variable dépendante est multinomiale.

Le modèle estimé est finalement

$$P(y_i = 1|x_i) = F(X_i'\beta) = \frac{1}{1 + e^{-(x_i\beta + Z_i'\delta)}}$$

Où Z_i est le vecteur des caractéristiques de l'individu i et β et δ sont les vecteurs des paramètres à estimer, y_i la variable discrète indiquant le statut chômeur, formel ou informel du travailleur. Le coefficient β devrait, par conséquent, capter l'effet des caractéristiques individuelles et sociodémographiques sur la probabilité d'accéder à un emploi dans le secteur informel. Un coefficient positif et significatif de β indique que les caractéristiques individuelles favorisent la probabilité d'avoir accès à un emploi dans ce secteur, alors qu'un β négatif et significatif indique le contraire. x_i , la variable d'intérêt polytomique qui distingue les travailleurs ayant les caractéristiques leur permettant de travailler dans le secteur formel de ceux qui n'en ont pas.

Pour éviter le problème de variables omises, qui biaiserait le coefficient, nous introduisons dans notre estimation des variables de contrôles. Il s'agit d'un ensemble de caractéristiques du travailleur

et de ses caractéristiques sociodémographiques du ménage pouvant affecter la probabilité de choisir un type d'emploi. Il s'agit des variables telles que l'expérience du travailleur, l'âge de l'individu, le niveau d'éducation, le revenu etc.

c. Méthode d'estimation

Les paramètres d'intérêt du modèle logit sont estimés en utilisant la méthode du maximum de vraisemblance. Selon les hypothèses standard des modèles non linéaires, l'estimateur du maximum de vraisemblance (MLE) est consistant, asymptotiquement normal et efficace (Amemiya, 1985). Par ailleurs, sachant que les emplois dans le secteur formel sont régulés, c'est-à-dire qu'ils sont soumis à des obstacles, on suppose qu'il existe des obstacles à l'entrée dans le secteur formel (λ), de manière à ce que si l'individu choisit de travailler dans ce secteur, il existe une probabilité λ d'être embauché, et la probabilité $1 - \lambda$ qu'il ne soit pas embauché ; et donc qu'il prenne un emploi dans le secteur informel ou qu'il reste au chômage en attendant une meilleure opportunité. Cette probabilité dépend des obstacles présents sur le marché du travail.

IV.2. Analyse des déterminants de la différence de revenus entre les emplois informels et formels

Dans cette partie, notre objectif est d'apprécier les effets du choix d'un secteur d'emploi sur le revenu. De manière spécifique, il s'agit d'analyser les différentiels de revenus dans un marché du travail segmenté en explorant les sous catégories qui peuvent exister en tenant également compte de leur hétérogénéité (employé salarié formel, employé salarié informel et employé non salarié informel, employeur informel, aides familiaux et travailleurs indépendants). Notre analyse se base sur l'équation de gain de Mincer, (1974), qui permet de montrer que les revenus dépendent des caractéristiques individuelles et d'autres variables sélectionnées dans la littérature économique. En intégrant également d'autres paramètres qui ne sont pas observables, on obtient la formulation mathématique suivante :

$$Y_i = \beta X_i + \varepsilon_i$$

Où Y_i représente le logarithme du revenu individuel, et X_i représente les caractéristiques individuelles (éducation, expérience professionnelle, genre, statut matrimonial, région, secteur d'activité, etc.), β le vecteur des paramètres à estimer. En prenant en compte la segmentation du marché, on obtient le système d'équation ci-dessus :

$$\begin{cases} Y_{F,i} = \beta_F X_{F,i} + \varepsilon_{F,i} & \text{si } \textit{emploi formel} \\ Y_{I,i} = \beta_I X_{I,i} + \varepsilon_{I,i} & \text{si } \textit{emploi informel} \end{cases}$$

Au vu de ce qui précède, afin de mettre en exergue les déterminants des écarts salariaux entre les emplois formels et les emplois informels, on calcul l'écart salarial entre les deux types d'emploi à partir de l'équation suivante :

$$\overline{Y}_F - \overline{Y}_I = \beta_F (\overline{X}_F - \overline{X}_I) + \overline{X}_I (\beta_F - \beta_I)$$

β

\overline{Y} représente le revenu moyen, \overline{X} le vecteur de caractéristiques et β le coefficient estimé pour chaque variable ou caractéristique individuelle.

Le processus de sélection ne peut être cohérent qu'en présence de travailleurs hétérogènes. Nous avons identifié sur le marché du travail camerounais une hétérogénéité liée au type d'emplois informels ou formels qu'il convient de prendre en compte ici. En effet, les emplois informels regroupent différentes sous catégories parmi lesquelles, les emplois indépendants et les travailleurs informels. La différence entre ces deux sous-catégories est non seulement liée au revenu mais pourrait également expliquer le choix volontaire ou involontaire du secteur d'activité.

Pour estimer l'équation ci-dessus, nous allons recourir à la méthode de décomposition d'Oaxaca-Blinder telle que proposée par Ben (2008). Cette technique dans le cadre des études sur le marché du travail, a été implémentée par des économistes comme l'ont fait Huber et Rahimov (2014) et des chercheurs camerounais comme Ningaye et Tala (2014) pour analyser les différences de salaires entre les hommes et les femmes dans le marché du travail camerounais. L'utilisation de cette méthode de décomposition permet de décomposer le différentiel salarial entre le secteur formel et le secteur informel en quatre composantes : la différence selon les paramètres d'effet, la différence selon les coefficients d'effet, la différence suivant les critères de choix de l'emploi et enfin la différence suivant la sélection du secteur.

IV.3. Données et variables

Les données utilisées dans cette étude sont extraites de la Quatrième Enquête camerounaise auprès des Ménages. Il s'agit donc d'une base de données la plus récente sur les conditions de vie des ménages dans le pays, elle procure des informations sur le type d'emploi, le secteur d'activité, etc. En outre, des modules qualitatifs sur l'environnement de travail et les conditions de sécurité sociale, tels que l'accès aux prestations de sécurité sociale, l'appartenance syndicale, le niveau de revenu, figurent également dans le questionnaire de la deuxième phase etc. Elles permettront d'introduire d'autres variables utiles à cette étude.

Les différentes variables explicatives et expliquées relatives aux emplois informels sont résumées dans le tableau 5 suivant :

Tableau 5 : Liste des variables

Variables	Définitions
Type d'emploi 1. Formel 2. Informel	1 si l'individu choisit le secteur formel et 0 sinon 1 si l'individu choisit le secteur informel et 0 sinon
<i>Caractéristiques individuelles</i>	
Age (15-64 and)	Age en années de l'individu au moment de l'enquête,
Education Primaire Secondaire général Secondaire technique Supérieur général Supérieur professionnel	1 si l'individu a achevé les études primaires 1 si l'individu a achevé les études secondaires générales 1 si l'individu a achevé les études secondaires techniques 1 si l'individu a achevé les études supérieures générales 1 si l'individu a achevé les études supérieures professionnelles
Statut matrimonial	1 si l'individu est marié et 0 sinon
Genre	1 si l'individu est une femme et 0 sinon 1 si l'individu est un homme et 0 sinon
Région	1 si l'individu travaille dans la région de Douala 0 sinon
<i>Caractéristiques sociodémographiques</i>	
Milieu de résidence	1 rural 2 urbain
<u>Statut familial</u>	Chef du ménage Conjoint Dépendant (enfant ou autre membre de la famille à charge)
Niveau d'étude	Variable quantitative mesurant le nombre d'années d'études achevés avec succès 1 primaire ou secondaire inférieur 2 secondaire supérieur 3 supérieur court 4 supérieur long ou universitaire 5 Troisième cycle (DEA ou Doctorat)
Secteur d'activité	Privé Publique fonctionnaire Autre indépendant
<i>Variables de contrôles</i>	
Type de contrat de travail	1 = CDI, 2 = CDD, 3= pas de contrat, 4= autre
Prestation de sécurité sociale/assurance maladie	1 si l'individu est affilié à la sécurité sociale ou bénéficie d'une assurance maladie 0 sinon
Nombre d'heures de travail par mois	Nombre d'heures travaillées pendant la dernière semaine
Appartenance à un syndicat	1 si l'individu est syndiqué 0 sinon

Source : Construction de l'auteur

V. Analyse économétrique du choix du type d'emploi et de son effet sur le différentiel de revenu

V.1. Résultats de l'estimation du Maximum de Vraisemblance

Tableau 6 : Modèle d'auto-sélection formel (vs Informel)

Variables	1	2	3	4	5	6
Age						
Age simple	0,18 *** (0,0134)	0,170*** (0,0138)	0,059*** (0,014)	0,0544*** (0,0142)	0,0504*** (0,0142)	0,0488*** (0,014)
Age ²	-0,0019*** (0,0001)	-0,0017*** (0,0001)	-0,00062*** (0,0001)	-0,0005*** (0,0001)	-0,0005*** (0,00016)	-0,0004*** (0,0001)
Niveau instruction						
Non scolarisé	-4,49*** (0,145)	-4,52*** (0,146)	-3,366*** (0,161)	-3,366*** (0,164)	-3,388*** (0,1644)	-2,76*** (0,177)
Primaire	-3,380*** (0,083)	-3,397*** (0,083)	-2,463*** (0,103)	-2,484*** (0,1047)	-2,5107*** (0,105)	-2,027*** (0,115)
Secondaire 1 ^{er} Cycle	-2,495*** (0,077)	-2,50*** (0,077)	-1,883*** (0,1007)	-1,869*** (0,1007)	-1,899*** (0,101)	-1,613*** (0,111)
Secondaire 2 nd Cycle	-1,22*** (0,0729)	-1,22*** (0,073)	-1,008*** (0,0997)	-0,984*** (0,0991)	-1,003*** (0,0994)	-0,869*** (0,110)
Statut matrimonial						
Marié (e)		0,171*** (0,0570)	0,0481 (0,072)	0,0416 (0,0726)	0,0403 (0,073)	0,192*** (0,079)
Sécurité et Protection sociale						
Accès à la Sécurité sociale			3,799*** (0,078)	3,456*** (0,082)	3,443*** (0,0827)	1,496*** (0,106)
Autre protection sociale (membre d'un syndicat/association de protection)				1,393*** (0,1319)	1,387*** (0,1315)	0,605*** (0,126)
Heure de travail						

Nombre d'heures hebdomadaires de travail					0,0042**** (0,0015)	0,0004 (0,0017)
Genre						
Female						-0,149* (0,0763)
Possession d'un contrat						
Contrat écrit à durée indéterminée (CDI)						3,22*** (0,115)
Contrat écrit à durée déterminée (CDD)						2,984*** (0,140)
Accord verbal à durée indéterminée (AVI)						2,092*** (0,102)
Accord verbal à durée déterminée						2,028*** (0,162)
Constant	-3,438*** (0,264)	-3,2588 (0,270)	-2,248*** (0,284)	-2,187*** (0,283)	-2,294*** (0,285)	-3,322*** (0,310)
Observations	16712	16712	16712	16712	16712	16712

Source : Auteur à partir des données ECAM 4. *** P-value < 0, 01 ; ** P-value < 0, 05 ; * P-value < 0, 1.
Entre parenthèses on retrouve standards errors

Le tableau 6 présente les résultats des régressions logit multinomiales l'auto-sélection des travailleurs dans deux secteurs en particulier dans les secteurs formel et informel. La régression *step by step* de l'équation de régression multinomiale du choix du secteur d'activité montre que la préférence des individus pour un secteur d'activité varie selon ses caractéristiques et les obstacles présents sur le marché du travail. Au fur et à mesure que l'on introduit les variables qui ont une influence directe sur l'emploi, à savoir les caractéristiques individuelles (*âge, éducation*), le statut matrimonial, la sécurité de l'emploi (*paiement des cotisations, syndicalisme et association*), la question des disponibilités (*flexibilité des heures de travail*), les questions de genre, et la politique de régulation du marché du travail (*l'existence des contrats de travail*); le choix des individus pour un certain type d'emploi se précise.

L'augmentation de 1% de l'âge d'un travailleur augmente d'environ 48% ses chances de choisir un emploi dans le secteur formel tout en diminuant celles de choisir un emploi informel. De plus, la probabilité d'emploi dans le secteur informel augmente avec l'expérience de 4%. Dès lors, plus les individus évoluent en âge et en expérience, plus ils ont des préférences pour des emplois stables, mieux rémunérés et sans risques. Ainsi, les travailleurs plus âgés ont plus de chance de choisir un emploi dans le secteur formel, tandis que les plus jeunes sont plus susceptibles de travailler dans le secteur informel ou de ne pas travailler du tout.

(i) Niveau d'instruction

Les travailleurs non scolarisés et les personnes ayant un niveau d'éducation primaire ou secondaire ont une chance de 4,49% et de 2,49% de choisir un emploi dans le secteur informel. De même, les travailleurs avec un niveau d'instruction secondaire premier ont moins de 1,61% de chance et ceux avec le niveau d'instruction du second cycle ont moins de 86,9% de chance de choisir un emploi informel. En conséquence, les individus qui ont un niveau d'instruction très bas sont plus susceptibles de travailler dans le secteur informel par rapport à ceux qui ont un niveau d'instruction élevé. Autrement dit, la préférence pour les emplois formels augmente avec le niveau d'éducation tandis que la préférence pour le secteur informel augmente au fur et à mesure que le niveau d'éducation diminue. Dans cette optique, les chances d'être retenu dans un emploi dans le secteur formel diminuent avec le niveau d'instruction alors que les chances de s'auto-sélectionner vers un emploi informel augmentent de façon inversement proportionnelle avec le niveau d'instruction.

Le choix de l'emploi dans le secteur informel est donc considéré comme volontaire pour ceux qui ont un faible niveau d'instruction et involontaire pour ceux qui ont un niveau d'instruction élevé et qui même s'ils ont une préférence pour des emplois formels, se retrouvent dans le secteur informel. Ce choix est qualifié d'involontaire parce qu'il est subi et non choisi (faute de mieux).

Économiquement, ce résultat peut s'expliquer par le fait que, certains individus considèrent le secteur informel comme un tremplin vers des emplois formels. Néanmoins, d'autres peuvent être attirés par l'appât du gain et les avantages fournis par ce type d'emploi. Ces résultats sont conformes avec ceux de Duval et Smith, (2011) et Alcaraz et al., (2015). De ce fait, le choix de travailler dans le secteur informel est volontaire pour les qui ont des niveaux d'instructions peu élevés et involontaire ceux qui d'une part, n'ont pas le choix et veulent échapper par exemple au chômage et d'autre part, ont une préférence pour ce type d'emplois compte tenu d'autres avantages ou de l'appât du gain. Dans le premier cas, pour résoudre ce problème, l'Etat peut encourager la création d'emplois formels, ou favoriser la transformation des emplois informels en emplois formels tandis que dans le second cas, elle peut procéder à une répression qui limitera la création des emplois informels.

(ii) Statut matrimonial

La préférence pour des emplois informels est ainsi tributaire d'autres caractéristiques tels que le statut matrimonial et le sexe de l'individu en particulier. Les personnes mariées ont plus de chance (19,2%) de choisir un emploi dans le secteur formel par rapport aux personnes célibataires, qui eux préfèrent des emplois informels. Ce qui signifie que, les personnes célibataires ont plus de chance de choisir un emploi dans le secteur informel que les personnes mariées qui sont à la recherche des emplois permanents. On constate toujours dans le même ordre d'idée que le choix du secteur d'activité dépend de façon non moins significative du sexe du travailleur.

Les femmes par exemple, ont moins de chance (-0,149) que les hommes de travailler dans le secteur formel. Ces résultats suggèrent que les femmes préfèrent souvent des emplois informels où elles ont plus de liberté par rapport aux emplois formels plus contraignants. Dans ce cas, le choix du secteur d'activité est considéré comme étant volontaire, compte tenu des flexibilités des heures de travail que peuvent fournir les emplois formels. Ces travaux sont en conformité avec les études empiriques précédentes.

(iii) Régulation du marché du travail

Considérant les politiques de régulation du marché du travail, notamment les politiques d'accès à la sécurité sociale, de liberté d'association syndicale, de regroupement, de paiement des taxes et cotisations sociales et l'obligation d'avoir un contrat de travail en bonne et due forme selon le code du travail en vigueur au Cameroun¹, d'une part, ces politiques réduisent la probabilité d'accès à un emploi formel. De fait, l'accès à la sécurité augmente de 1,49% les chances d'être employé dans le secteur formel de même que l'appartenance à un syndicat accroît de 60,5% les chances de travailler

¹ Voir code du travail ...

dans le secteur formel tout en réduisant ses chances de travailler dans le secteur informel en particulier pour les travailleurs qui ne sont ni affiliés à la CNPS, ou qui n'ont pas de syndicat, d'association ou de coopérative pour les protéger.

Ainsi, la limitation de l'accès à l'emploi formel à des obligations d'affiliation à la sécurité sociale réduit les chances des individus de travailler dans le secteur formel et augmente la possibilité d'emplois dans le secteur informel. Même si ces derniers auraient préféré un emploi formel, ils ne pourront pas y accéder à cause des barrières à l'entrée sur le marché du travail telles que l'affiliation à la CNPS notamment qui intervient dans le plan d'action du gouvernement de réduire à moins de 50% le sous-emploi et la migration des emplois informels vers les emplois formels dans le cadre de sa stratégie de croissance de l'emploi. Pour opérationnaliser cette stratégie, les différentes structures intervenant dans la protection sociale au Cameroun ont développé des plans sectoriels et des programmes, il s'agit du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale (MINTSS²) et de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS). A termes, ces différents projets visent à réformer le dispositif de sécurité sociale dans le but d'inclure progressivement les catégories sociales exclues dudit système.

Pourtant, malgré tous ces efforts, le système de sécurité sociale au Cameroun reste insuffisant. En effet, il couvre moins de 15% de la population en particulier les fonctionnaires et les travailleurs salariés du secteur public. Les travailleurs exerçant dans le secteur informel en sont particulièrement exclus. En effet, l'Enquête auprès des Entreprises Informelles du Cameroun (EEIC) de 2017 montre que moins de 6% des entrepreneurs sondés sont affiliés à la CNPS (OIT, 2017). Le secteur informel concentre donc plus de 90% d'individus vivant sans prestations sociales. L'incidence de l'absence de prestations sociales dans ce secteur conduit ces travailleurs à utiliser des mécanismes informels (tels que la famille, la communauté religieuse, les associations de marchés, les coopératives et la société civile), bien que n'étant pas formels, permettent à ces derniers de parer à des risques liés aux activités informelles (Watson, 2016). Par conséquent, l'Etat devrait réduire ses exigences en matière d'affiliation à la CNPS qui est une méthode de sécurité sociale utilisée dans le secteur formel, mais qui ne s'applique pas forcément dans le secteur informel.

En outre, les autres barrières à l'entrée sur le marché du travail limitent également l'accès au marché du travail. Parmi ces barrières se trouvent l'exigence de contrat de travail, et la durée du travail. La particularité de ces résultats est qu'aucune étude n'a jusqu'à présent identifié ces obstacles comme étant prohibitifs à l'entrée sur le marché du travail et donc pouvant favoriser la prolifération des emplois informels.

² Créé par Décret no. 2005/ 085 du 29 mars 2005 portant organisation du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

On constate que, l'obligation d'avoir un contrat qu'il soit verbal ou écrit augmente les chances de travailler dans le secteur informel. De façon spécifique, l'existence d'un contrat ou d'un accord quel qu'en soit la nature (verbal ou écrit) accroît les chances d'être employé dans un poste formel comparativement aux travailleurs qui n'ont aucun type de contrat ou d'accord. En d'autres termes, le fait d'avoir un contrat à durée indéterminée (CDI) et un contrat à durée déterminée (CDD) augmentent d'environ 3,22% et 2,98% respectivement les chances de travailler dans le secteur formel, par rapport aux travailleurs qui n'ont aucune espèce d'accord ou de contrat. Le fait d'avoir un contrat de travail quelle qu'en soit la nature a donc des implications sur le type d'emploi (défini le niveau de revenu, la durée du contrat et les avantages de sécurité sociale). Ces résultats rejoignent les travaux de Fomba et al., (2012) qui montrent que la différence de revenu entre les employés du secteur primaire et secondaire peut s'expliquer par la différence de contrat entre les travailleurs.

De plus, le fait d'avoir un accord verbal augmente d'environ 2,09 points les chances de travailler dans le secteur formel alors que le fait d'avoir un accord verbal à durée indéterminée réduit ces chances. Par contre le fait de consacrer plus d'heures à son activité est resté non significatif même si ce résultat est contradictoire avec les travaux empiriques précédents qui pensent que la flexibilité des heures de travail notamment et non leur quantité augmente la préférence pour les emplois informels plutôt que pour les emplois formels.

En résumé, ces résultats suggèrent que les travailleurs sélectionnent le secteur d'activité dans lequel ils vont exercer un emploi en fonction des caractéristiques telles que leur âge, leur niveau d'éducation, leur sexe, leur expérience et leur statut matrimonial. L'emploi dans le secteur informel au Cameroun dépend également des politiques de régulation mises en place par l'Etat celles-ci limitent l'accès à certains emplois tels que l'accès à la sécurité sociale par l'affiliation à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, l'obligation syndicale, et l'obligation d'avoir un contrat de travail bien établi. Ce sont autant de conditions qui concourent à la prolifération des emplois informels. Ces analyses conduisent à comprendre que le choix du secteur d'activité au Cameroun est assimilable à un modèle d'auto-sélection sous contrainte des politiques restrictives d'accès au marché du travail. Ces résultats sont conformes avec les travaux de Huber et Rahimov, (2014)

V.2. Analyse des déterminants des écarts salariaux entre le secteur formel et le secteur informel

Le tableau ci-dessous montre les résultats des estimations des écarts de salaires entre le secteur formel et le secteur informel. La comparaison des résultats de l'estimation des revenus suggère une différence de salaire entre le secteur formel et le secteur informel, qui justifie leur choix dans un secteur ou dans l'autre. La distribution des salaires est conforme avec une augmentation de 55% des salaires pour les travailleurs formels d'un certain âge et de 80% pour les travailleurs du secteur

formel du même âge. Ce qui signifie que les travailleurs formels du même âge ont des revenus à plus de 25% élevés que les travailleurs informels. Les travailleurs les plus âgés se retrouvant dans le secteur formel, leurs revenus sont par conséquent plus élevés compte tenu de leur expérience, que ceux des travailleurs les plus jeunes exerçant souvent une activité dans le secteur informel. Ces résultats sont conformes aux estimations précédentes.

En considérant le niveau d'éducation, les travailleurs non scolarisés ont un niveau de revenus plus faible (-0,47) par rapport à ceux du secteur formel. Il n'existe presque pas de possibilité de travailler dans le secteur formel en étant non scolarisé. De même, les travailleurs du niveau primaire et secondaire auront un revenu plus faible que les travailleurs du niveau formel. Les travailleurs ayant un niveau d'instruction supérieur gagnent un revenu nettement plus élevé (32,5%) dans le secteur informel que dans le secteur formel. Ce qui conduira les travailleurs ayant un niveau d'éducation supérieur et un revenu élevé à rester dans le secteur informel.

Le genre a un impact significatif mais négatif sur le niveau de revenus quel que soit le secteur d'activité. Les femmes gagnent moins que l'homme quel que soit le secteur d'activité. Les femmes ont un revenu significativement plus élevé dans le secteur formel que dans le secteur informel (0,42 et 0,67 ; respectivement). Les femmes gagnent environ 20 fois moins dans le secteur formel que dans le secteur informel et encore moins que les hommes peu importe le secteur d'activité. De même, les travailleurs en couple ou mariés ont un revenu plus élevé dans le secteur formel que dans le secteur informel, soit 1,4% de plus que ceux qui ne le sont pas. Les célibataires par contre ont un revenu plus élevé dans le secteur informel que les mariés ou les couples, car ils auraient plus de temps à consacrer à leurs activités que les autres.

Par ailleurs, le milieu de résidence affecte également le revenu de l'activité, et ceci encore plus dans le secteur informel que dans le secteur formel. De façon spécifique, il ressort que, les travailleurs en milieu urbain gagnent environ plus de 27% dans le secteur informel que dans le secteur formel. En milieu rural, les travailleurs du secteur informel gagnent un peu moins que les travailleurs du milieu urbain. Car l'activité informelle est plus importante dans le secteur urbain que dans le secteur rural. Ce qui leur permet d'engranger un peu plus de revenus par rapport à ceux qui se trouvent en milieu rural où l'activité est plus faible. La plupart des travailleurs informels choisiront donc de travailler dans le milieu urbain plutôt que dans le milieu rural.

Si l'on considère les facteurs de la protection sociale et de la sécurité au travail, les différences de revenus apparaissent entre les emplois formel et informel et dépendent largement du type de contrat ou d'accord du travailleur. Les travailleurs ayant un CDI gagnent plus dans le secteur informel que dans le secteur formel (environ, 30% de plus) par rapport à ceux qui n'ont pas de contrat. De même, les travailleurs ayant des contrats à durée déterminée gagnent 10 fois plus dans

le secteur informel que dans le secteur formel. Cependant, cette étude montre que les travailleurs ayant des accords verbaux à durée indéterminée gagnent moins dans le secteur formel que dans le secteur informel. Cette situation peut se justifier par l'absence de contrat de travail dans le secteur formel très souvent réglementé ; alors que ce type d'entente est plus courant dans le secteur informel. Par conséquent, les obstacles à l'accès aux emplois formels tels que les politiques de régulation affectent de façon significative l'accès à l'emploi formel. Ce qui rejoint les travaux de Bargain et Kwenda (2011), qui montrent que les politiques publiques institutionnelles et règlementaires limitent l'accès au marché du travail.

En résumé, il existe des écarts considérables dans les revenus issus des activités dans les deux secteurs d'activité. De façon globale, les revenus dans les secteurs informels sont en moyenne plus élevés que dans le secteur formel, car l'effet de certaines caractéristiques concourent à accroître ces différences alors que d'autres les réduisent. Ces facteurs comprennent entre autres, l'âge, le niveau d'éducation supérieur, le milieu de résidence et la possession d'un contrat de travail. En revanche, les facteurs réducteurs sont : le genre, les faibles niveaux d'éducation par exemple primaire ou sans niveau, et le milieu de résidence. Le choix du secteur d'activité notamment est lié à ces différences salariales. Ces résultats sont liés aux travaux de Badaoui et al., (2007) ; Chen et al., (2007) ; Rand et Torm, (2009) ; Fomba, (2012) ; Bargain et Kwenda, (2011) ; Xue, et al., (2014).

Tableau 7 : Résultats de l'estimation de l'équation de salaire

Variabes	Secteur Formel	Secteur Informel
Age		
Age simple	0,080*** (0,071)	0,055*** (0,002)
Age ²	-0,001*** (0,0007)	-0,0005*** (0,0002)
Niveau d'instructions		
Non scolarisé	0,4810 (0,718)	-0,471*** (0,0304)
Primaire	0,319 (0,7136)	-0,199*** (0,0269)
Secondaire 1 ^{er} cycle	0,558 (0,7135)	-0,0155 (0,0279)
Secondaire 2 nd cycle	0,635 (0,713)	-
Supérieur	1,149 (0,107)	0,325*** (0,0451)
Genre		
Female	-0,427*** (0,328)	-0,671*** (0,015)
Milieu de résidence		
Urbain	0,1547*** (0,0352)	0,425*** (0,0165)

Statut Matrimonial		
Marié	0,014 (0,0343)	-0,0155 (0,0164)
Possession d'un contrat		
<i>Contrat écrit à durée indéterminée (CDI)</i>	0,366*** (0,0486)	0,639*** (0,0481)
<i>Contrat écrit à durée déterminée (CDD)</i>	0,2467*** (0,061)	0,328*** (0,072)
<i>Accord verbal à durée indéterminée (AVI)</i>	0,0509 (0,0635)	0,394*** (0,031)
<i>Accord verbal à durée déterminée</i>	-0,288*** (0,1001)	0,309*** (0,0591)
<i>Constant</i>	8,49*** (0,728)	9,117*** (0,059)
R ²	0,318	0,316
Nombre d'observations	2219	12167

Source : Auteur à partir des données ECAM 4. *** P-value < 0, 01; ** P-value < 0, 05 ; * P-value < 0, 1. Entre parenthèses on retrouve standards errors

V.3 Les résultats de la décomposition d'Oaxaca et blinder

Le tableau 8 quant à lui donne les résultats de décomposition d'Oaxaca et Blinder. L'analyse des différences salariales peut aussi se faire grâce à la méthode de décomposition d'Oaxaca et Blinder. Il s'agit dans cette mesure d'observer que la différence salariale entre les emplois formels et informels peut être liée à plusieurs composantes. Dans cette étude, quatre effets sont identifiés parmi lesquels, la différence selon les paramètres ou les coefficients d'effet, la différence selon les caractéristiques d'effet, la différence suivant les critères de choix de l'emploi et enfin la différence suivant la sélection du secteur. Les résultats de cette décomposition sont conformes avec les résultats précédents selon lesquels l'auto sélection des travailleurs dans l'un ou l'autre des secteurs identifiés dépend essentiellement de la différence de revenu entre les secteurs d'activités et de certaines caractéristiques de l'individu.

En particulier, la différence suivant les critères de l'emploi affecte de façon significative la différence de revenus entre le secteur formel et informel. La différence de sélection du secteur contribue positivement et significativement à augmenter la différence de revenu entre le secteur formel et informel de 11,03% et 10% respectivement. Enfin, la différence selon les paramètres d'effet concourt de façon encore plus importante (0,88) à accroître les différentiels salariaux que les différences liées aux caractéristiques (0,4). Les travailleurs s'auto-sélectionnent dans les différents secteurs selon les avantages financiers qu'ils tirent de ce secteur.

Economiquement, la différence de revenus entre les emplois formels et les emplois informels conduit les individus ayant des caractéristiques plus élevées (niveau d'éducation supérieur) à

préférer les emplois informels aux emplois formels. Ces travailleurs préfèrent des emplois informels malgré l'absence de protection parce qu'ils ont des mécanismes de sécurité informels qui leur permettent de se protéger. En conséquence, le gouvernement devrait organiser ces mécanismes de sécurité sociale informels notamment en les encadrant au lieu d'imposer des politiques de sécurité sociale mise en place pour les activités formelles. L'existence de telles politiques limite notamment l'accès aux emplois formels. Par ailleurs, le gouvernement pourrait procéder à l'instauration d'une taxe liée aux revenus issus des emplois informels qui permettrait de capter une part de ces revenus et découragerait la création des emplois informels.

Tableau 8 : Décomposition Oaxaca-Blinder des écarts salariaux entre le secteur formel et le secteur informel

	Coefficient	Standard Error
Total différence	1,257***	0,0204
Choix du secteur formel	11,303***	0,0182
Choix du secteur informel	10,046***	0,0092
Différence dans les caractéristiques	0,882***	0,0266
Niveau d'instruction	0,276***	0,0126
Sexe	0,095***	0,007
Statut Matrimonial	-0,0074***	0,0016
Existence d'un contrat	0,413***	0,024
Nombre d'heures de travail/semaine	0,0051**	0,00239
Urbain	0,098***	0,006
Différence dans les coefficients/paramètres	0,405***	0,044
Niveau d'instruction	0,143***	0,0400
Sexe	0,296***	0,0571
Statut Matrimonial	-0,0088	0,0310
Existence d'un contrat	0,0517	0,069
Nombre d'heures de travail	-0,1706***	0,044
Urbain	-0,101***	0,0198
Constat	0,194***	0,1172

*** P -value < 0, 01 ; ** P -value < 0, 05 ; * P -value < 0, 1. Entre parenthèses on retrouve standards errors

Source : Auteur à partir des données ECAM 4.

V.2. Conclusions et Recommandations

Cette étude était consacrée à l'analyse des déterminants de l'emploi informel et de ses effets sur la distribution des revenus entre les secteurs formel et informel au Cameroun. De cette analyse, il ressort que le choix du secteur d'emploi au Cameroun est assimilable à un modèle d'auto-sélection qui dépend largement non seulement des caractéristiques du travailleur (âge, niveau d'éducation, sexe, expérience et du statut matrimonial) mais aussi de l'existence ou non de barrières à l'entrée sur le marché du travail. La préférence pour l'emploi informel découle également de la mise en place des politiques de régulation du marché du travail limitant l'accès à certains emplois (l'accès à la sécurité sociale par l'affiliation à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, l'obligation syndicale,

et l'obligation d'avoir un contrat de travail bien établi). Ces résultats montrent que le choix du secteur d'activité au Cameroun est volontaire lorsqu'il dépend des caractéristiques individuelles et involontaires lorsqu'il est contraint par les barrières à l'entrée sur le marché du travail.

Par ailleurs, il existe de grandes différences dans les revenus issus des emplois formels et informels qui conditionnent le choix du type d'emploi. Précisément, les revenus informels sont en moyenne plus élevés que dans le secteur formel, car l'effet de certaines caractéristiques concourt à accroître ces différences (l'âge, le niveau d'éducation supérieur, le milieu de résidence, et la possession d'un contrat de travail), alors que d'autres les réduisent (le genre, les faibles niveaux d'éducation primaire, et le milieu de résidence).

L'étude a montré que les individus au niveau d'instruction faible auraient tendance à choisir des emplois informels en particulier dans le milieu rural. Il en est de même pour les femmes et les jeunes. Ce qui renforce l'idée que les individus qui ont des caractéristiques les plus faibles auront tendance à préférer des activités dans le secteur informel alors que les individus qui ont des compétences assez répandues auront une préférence pour le secteur formel. L'existence de barrières à l'entrée peut aussi conditionner leur choix. Le choix du secteur d'activité est donc lié à des considérations d'ordre individuel et institutionnel. Cependant, certains individus préféreront des emplois informels à cause des avantages pécuniaires qu'ils en retirent.

Les résultats montrent également que les travailleurs avec un niveau d'éducation plus élevé gagnent des revenus très élevés dans le secteur informel, car de tels individus auront tendance à vouloir migrer vers le secteur informel où ils auront de meilleurs avantages, sauf s'ils ont des considérations autres que financières notamment les questions de satisfaction dans l'emploi, la sécurité de l'emploi, etc. La flexibilité des heures de travail peut également être un atout très important pour les femmes qui ont notamment une plus grande préférence pour les emplois informels ; même si ces emplois leur rapportent moins qu'à des hommes célibataires qui ont tout le temps de se consacrer à leurs activités.

Ces résultats conduisent à des recommandations de politiques économiques visant non seulement à réduire les obstacles réglementaires et institutionnels limitant l'accès au marché du travail, notamment l'obligation syndicale et de paiement des cotisations sociales, mais également à faciliter l'accès aux emplois formels à certaines populations défavorisées notamment à cause de leur niveau d'instruction ou de leur situation géographique.

References

- Amemiya, T. (1985). *Advanced Econometrics*. Cambridge, Mass. Harvard University Press.
- Alcaraz, C., Chiquiar D., et Salcedo A., (2015). Informality and segmentation in the Mexican labor market. *Working Papers, Banco de México*, 25.
- Amossé, T., Perraudin, C., et Petit, H. (2011). Mobilité et segmentation du marché du travail : quel parcours professionnel après avoir perdu ou quitté son emploi ? *Economie et statistique*, 450 : 79-105.
- Arias, O., et Khamis, M. (2008). Comparative Advantage, Segmentation and Informal Earnings: A Marginal Treatment Effects Approach. *IZA Discussion Paper*, 3916.
- Badaoui, E. Strobl, E. et Walsh, F. (2008). Is There an Informal Employment Wage Penalty? Evidence from South Africa. *Economic Development and Cultural Change*, 56: 683–710.
- Bargain, O., et Kwenda, P. (2011). Earnings structures, informal employment, and self-employment: new evidence from Brazil, Mexico, and South Africa. *Review of Income and Wealth Series, Special Issue*, 57.
- Ben, J. (2008). The Blinder-Oaxaca decomposition for linear regression models. *The Stata Journal*, 8 (4):453-479.
- Bertranou, F., Casanova, L., Jiménez, M., et Jiménez, M. (2014). Informality and employment quality in Argentina: Country case study on labour market segmentation. *Conditions of work and employment series*, 49 : 2226-8952.
- BIT (2016). Étude sur la Migration de l'Économie Informelle vers l'Économie Formelle : Proposition de Stratégie pour le Groupement Inter-Patronal du Cameroun.
- Broze, L., Gavray C. et Ruyters, C. (2000). "Dualisme, mobilité et déterminants familiaux : une analyse des transitions sur le marché du travail." Session Marché du Travail, 14^{ème} Congrès des Economistes Belges de Langue Française, Liège, 23 et 24 Novembre 2000.
- Chen, Y., Démurger S., et Fournier M. (2007). Différentiels salariaux, segmentation et discrimination à l'égard des femmes sur le marché du travail chinois. *Working Papers 07-13, GATE, UMR 5824 du CNRS version 2*.
- Cogneau, D. (2001). Formation du revenu, segmentation et discrimination sur le marché du travail d'une ville en développement : Antananarivo fin de siècle. *Document de travail dial / unité de recherche cipre*.
- Fomba, K. B. (2012). Contrats de travail et segmentation du marché du travail dans le secteur manufacturier camerounais. *L'Actualité économique, Revue d'analyse économique*, 88 (2).
- Görmüş, A. (2017). The Micro Determinants of Informal Youth Employment in Turkey, Ed. (Koç et al), in *Unregistered Employment, Ijopec Publication*.

- Günther, I. et Launov, A. (2012). Informal employment in developing countries: Opportunity or last resort? *Journal of Development Economics*, 97(1) :88–98.
- Harris, J. et Todaro, M. (1970). Migration, unemployment, and development: A two sector une analyse. *American Economic Review*, 40:126–142.
- Huber, P., et Rahimov, U. (2014). Formal and Informal Sector Wage Differences in Transition Economies: Evidence from Tajikistan. *MENDELU Working Papers in Business and Economics* 48.
- Huber, P., et Rahimov, U. (2017). The Self-Selection of Workers to the Formal and Informal in Transition Economies: Evidence from Tajikistan. *Finance a úvěr-Czech Journal of Economics and Finance*, 2(67).
- Institut National de la Statistique (INS)., Rapport principal deuxième Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESI), Phase 1 : Enquête sur l'emploi, Cameroun, 2012.
- Institut National de la Statistique (INS). Presentation des premiers resultats de la Quatrieme Enquête Camerounaise Aupres des Menages (ECAM 4) de 2014, 2015.
- Institut National de la Statistique (INS). Manuel des concepts et définitions, utilisés dans les statistiques officielles au Cameroun, 2015.
- Institut National de la Statistique (INS). Annuaire Statistique du Cameroun, édition 2015.
- Institut National de la Statistique (INS). Recensement Général des Entreprises (RGE-2) ; Document de Méthodologie Générale, 2016.
- Lagarde, S., Maurin, É., Torelli, C., & Jessua, C. (1996). Flux d'emplois et flux de main-d'oeuvre en France : une étude de la période 1987-1992. *Revue Économique*, 47(3) : 633-642.
- Lewis, W. A. (1954). Economic Development with Unlimited Supplies of Labour. *The Manchester School*, 22(2), 139–191.
- Maloney, W. F. (2004). Informality revisited. *World development*, 32(7), 1159-1178.
- Mincer, J. (1974). Schooling Experience and Earning. *National Bureau of Economic Research*, New York.
- Nguimkeu, P. (2014). A structural econometric analysis of the informal sector heterogeneity. *Journal of Development Economics*, 107: 175–191.
- Ningaye, P., and Talla, F. D-N-D. (2014). Labor Market Segmentation and Gender Inequality in Cameroon. *International Journal of Business and Economics Research*, 3 (2), 89-98.
- OIT (2017) Diagnostic sur la Formalisation des Entreprises et de leurs Travailleurs au Cameroun - Contribution à la Préparation d'une Feuille de Route de Transition vers la Formalité. Document de l'OIT.

- Nordman, C. J., Rakotomanana, F., & Roubaud, F. (2016). Informal versus formal: A panel data analysis of earnings gaps in Madagascar. *World Development*, 86, 1-17.
- Pratap, S., et Quintín, E. (2006). Are Labor Markets Segmented in Argentina? A Semiparametric Approach Semiparametric Approach. *European Economic Review*, 50: 507-542.
- Salem, M. B., et Bensidoun, I. (2011). Emplois informels hétérogènes et segmentation du marché du travail turc. *Document de Travail*, 151.
- Ulyssea, G. (2010). Regulation of entry, labor market institutions and the informal sector. *Journal of Development Economics*, 91, 87–99.
- Xue, J., Gao, W., et Guo, L. (2014). Informal employment and its effect on the income distribution in urban China. *China Economic Review*, 31, 84–93.
- Zajdela, H. (1990). Le dualisme du marché du travail : enjeux et fondements théoriques. La formation des salaires : de la "loi du marché" aux stratégies des acteurs. *Économie et prévision*, 92(93) : 31-42.